



COMPTE-RENDU

REUNIONS TERRITORIALES → CHARLEVILLE-MEZIERES – LE 2 FEVRIER 2018

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional pour l'Aménagement, le Développement Durable et l'Egalité des Territoires (SRADDET), la Région Grand Est

a souhaité débuter l'année 2018 par un temps fort de concertation au sein des territoires sur la stratégie du SRADDET.

Cette étape clé de partage, d'échanges et de consolidation du projet s'est déroulé en 13 rencontres territoriales qui avaient pour objectifs de :

- ✓ Diffuser largement la synthèse du diagnostic du SRADDET et partager une vision commune des atouts, des potentialités et des enjeux du Grand Est.
- ✓ Présenter le projet de stratégie du SRADDET en 40 objectifs, élaboré grâce au travail de co-construction en séminaires et aux contributions écrites reçues.
- Chafleville
 Mézières
 02/02/18

 Verduit
 03/02/18

 PetiteRosselle
 03/02/18

 Pont-à-Mousson
 30/01/18

 Rajuenab
 08/02/18

 Pont-à-Mousson
 30/01/18

 Chaumont
 06/02/18

 Chaumont
 06/02/18
- ✓ Enrichir les objectifs par une approche territoriale dans une cadre participatif.
- ✓ Annoncer les étapes suivantes d'élaboration du fascicule, document de mise en œuvre des objectifs à travers des règles et des mesures d'accompagnement.

La réunion territoriale tenue à Charleville-Mézières a rassemblé 70 personnes principalement élus des EPCI, SCOT, Pays, Départements et Communes ainsi que des représentants professionnels et associatifs.

Accueil:

Jean-Luc Warsmann, député des Ardennes et conseiller régional, introduit la rencontre territoriale en soulignant que l'élaboration du SRADDET est une obligation légale. Ce schéma étant prescriptif, l'ensemble des enjeux régionaux doivent être nécessairement pris en considération, ce qui explique la densité de ce projet.

Martine Lizola, Présidente de la Commission « Aménagement du territoire » de la Région Grand Est et Co-Présidente du COPIL SRADDET, remercie les participants et salue les représentants de la région Wallonne présents. Elle insiste sur l'importance de la coopération transfrontalière pour la réalisation du SRADDET. Madame Lizola rappelle l'objet de cette rencontre : délivrer le diagnostic et les objectifs

construits pendant l'année 2017. Ces réunions sont donc une étape indispensable pour se rendre sur le terrain au plus près des acteurs locaux et délivrer le résultat de cette première année de travail et de concertation. De plus, le SRADDET est un exercice et outil novateur puisqu'il est intégrateur et opposable. Cette rencontre constitue donc un exercice de pédagogie important par rapport aux enjeux que connaît le Grand Est.

Démarche et Calendrier

Martine Lizola présente ensuite les modalités et le calendrier d'élaboration du SRADDET. Elle rappelle notamment que le SRADDET a pour objectifs de :

- ✓ Mettre en cohérence, simplifier et articuler au sein d'un document unique de nombreux schémas régionaux préexistants. Il s'agit donc d'un document intégrateur et multithématique.
- ✓ Structurer l'aménagement et le développement de la Région autour d'axes forts et d'une stratégie définie pour un horizon à 25-30 ans et partagée avec l'ensemble des acteurs. Pour se faire, la Région a mis en place un large dispositif de concertation. La participation importante observée lors des séminaires organisés au 2ème trimestre 2017 (2 500 personnes) et annoncée sur les rencontres territoriales permet en effet à la Région de co-construire des objectifs et des règles à la hauteur des ambitions du Grand Est et compatibles avec les projets locaux. Par ailleurs, des temps de contributions directes par courrier ou en ligne sont organisés pour permettre une expression plus individuelle et ciblée.
- ✓ Définir des règles communes sans pour autant créer de tutelle et dans le respect du principe de subsidiarité. Le SRADDET est en effet un document opposable avec, pour les SCOT, PLU, Charte de PNR, PDU et PCAET, un rapport de prise en compte des objectifs et de compatibilité aux règles générales.

Présentation du projet de diagnostic et des enjeux

Les principaux enseignements du diagnostic, réalisé à partir des contributions, des premiers temps de concertation et des expertises techniques, sont ensuite présentés par la Région. Pour plus de détails, se reporter à la synthèse distribuée et au support de présentation projeté, les deux étant accessibles en ligne.

Présentation de la stratégie en 3 axes et 40 objectifs

Puis, dans une volonté de co-construction du SRADDET avec les acteurs des territoires, l'essentiel de la rencontre est consacré à la présentation et aux échanges autour des 3 axes et 40 objectifs du projet de stratégie régionale proposé.

Axe 1 Grand Est, terre de coopérations, solidaire et européenne

Entièrement fibrée, maillée de réseau de transport et d'énergie, traversée par des corridors écologiques, la région Grand Est est bien structurée. Ses centralités urbaines fonctionnent en réseau et optimisent les échanges. Espace de coopération, elle incarne le fait européen.

Nos territoires connectés

Le Grand Est renforce son attractivité en consolidant ses réseaux numériques, énergétiques, écologiques et de transports. Le développement des pôles urbains en lien avec leurs territoires d'influence et des interconnexions avec les régions voisines et les pays frontaliers permet à la région d'être mieux structurée, au service de ses habitants.



- Connecter chaque habitant et chaque entreprise au très haut débit et développer les usages du numérique
- 2 Structurer les territoires et consolider l'armature urbaine
- 3 Pérenniser les infrastructures de transport, en particulier son réseau capillaire secondaire
- 4 = Préserver et reconquérir les corridors écologiques (trame verte et bleue)
- 5 . Adapter les réseaux de transport d'énergie (électricité et gaz)

Une même ambition pour chaque territoire

Le développement des solidarités et des réciprocités entre les territoires permet une meilleure cohésion régionale. Des coopérations renforcées où chacun a sa place donneront lieu à un rééquilibrage harmonieux notamment pour le désenclavement des secteurs ruraux.

- Rechercher les solidarités interterritoriales en s'appuyant sur les spécificités des territoires
- 7 Développer les solidarités amont/aval et urbain/rural dans la gestion de l'eau
- B = Désenclaver les territoires isolés et gommer les effets frontières



Une mobilisation collective



Le devenir de nos territoires se fera par la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des citoyens de la région. Il s'agit, dans tous les domaines d'action, de favoriser la coopération, l'expérimentation et l'engagement à tous les niveaux de décision.

- 9 = S'ouvrir sur le monde, renforcer toute forme de coopération et expérimenter
- 10 = Organiser les gouvernances dans les grandes thématiques du schéma
- 11 Associer les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de cette stratégie
- 12 Améliorer la connaissance, sensibiliser et encourager l'implication du citoyen



PROJET

D'une manière générale, M.Warsmann alerte sur le danger d'inscrire des objectifs qui deviennent des « vœux pieux ». L'enjeu de la réunion du jour est donc de se poser la question des enjeux pour le territoire et notamment pour les Ardennes.

Réponses : En effet, l'objet de la réunion est de partager les objectifs stratégiques régionaux et de travailler sur leur territorialisation. A ce titre, elle rappelle que l'ensemble des EPCI des Ardennes ont rédigé une contribution commune qui permet d'alimenter ce travail avec une vision transversale précieuse.



→ Questions/remarques sur les déploiements de réseaux (numérique/téléphonie) :

- Concernant l'objectif 1, un élu s'interroge sur le développement du numérique et plus précisément si les moyens d'améliorer son accès et les usages pour les publics les plus faibles sont bien intégrés.

Réponses : Ces moyens sont bien intégrés dans le développement des usages. A ce titre, la Région travaille déjà sur les jeunes publics et dans les formations notamment en matière d'apprentissage.

- Un participant ajoute que le gouvernement développe également la numérisation dans les services publics, ce qui pose de nombreux problèmes notamment pour les personnes âgées. En effet, il est nécessaire d'améliorer l'accès et la proximité des équipements numériques pour les personnes âgées. De plus, dans le plan gouvernemental il existe une hiérarchie entre la fibre optique et d'autres technologies : la Région a-t-elle modulé les solutions choisies selon ce principe ?

Réponses: Concernant le développement des usages au profit des publics les plus fragiles, la Région a mis en place un Pacte de la ruralité, démarche en faveur du monde rural comprenant des dispositifs visant le développement des usages. Elle a également mis en place une quinzaine d'agences territoriales dans lesquelles des services civiques sont présents pour accueillir les usagers et se familiariser avec le numérique. Jean-Luc Warsmann précise que la Région a favorisé le très haut débit et a donc privilégié la qualité et la péréquation entre les collectivités. En effet, dans le département des Ardennes, la Région sera maîtrise d'ouvrage pour les communes n'ayant pas reçu un engagement de la part d'un opérateur pour installer la fibre optique (seules 10 sont concernées). Ainsi, le Grand Est a lancé le plus grand appel d'offre national fin 2016 pour brancher 830 000 prises en 4 ans et 9 mois à compter du 4 août 2017. Cet engagement est pris avec le moins de subventions publiques possible et, dans les Ardennes, l'entreprise gagnante ne demande que 15 euros de subvention publique par prise (dont la moitié est financée par l'Etat et l'Europe). Ainsi, l'erreur commise pour la téléphonie mobile auparavant n'a pas été réitérée. Sur la téléphonie mobile, des améliorations sont d'ailleurs prévues puisque l'Etat a demandé aux opérateurs de couvrir les zones blanches. Ces derniers vont donc installer 5 000 outils de diffusion téléphonique supplémentaires.

→ Questions/remarques sur la pérennité des infrastructures de transport :

- Concernant l'objectif 3, Jean-Luc Warsmann s'interroge sur l'ouverture vers l'extérieur, et notamment sur la possibilité de relier les Ardennes au Luxembourg.

Réponses: La situation géographique de la région, notamment des Ardennes, est favorable à une ouverture vers la Belgique (la ville de Charleville-Mézière se situe à 10 km de la frontière belge) et le Luxembourg. Ainsi, une part importante de la population travaille au Luxembourg Belge ou au Grand-Duché, impliquant tout particulièrement des mobilités transfrontalières importantes. Or, aucun train ne réalise ce trajet et ne permet donc pas de profiter pleinement de cette ouverture transfrontalière, alors même que le Luxembourg serait prêt à investir comme il a pu le faire sur d'autres secteurs pour fluidifier les flux. Le développement des transports (infrastructures routières et ferroviaires) constitue donc un enjeu important de développement et de maintien de la démographie.

Concernant les infrastructures de transport, un participant souligne que le diagnostic fait bien ressortir la nécessité de travailler sur le ferroviaire. En effet, toutes les lignes ferroviaires apparaissent comme étant déficitaires et la voiture est le moyen de transport le plus utilisé. Par exemple, la ligne Calais-Bâle était une connexion forte entre les Hauts-de-France et le Grand Est qui a été fermée. De plus, le territoire des Ardennes est très faiblement relié au Grand Est. Il est ainsi impossible de relier directement Charleville et Metz et le passage par Paris peut être plus rapide. Il propose d'étudier la possibilité de mettre en place la gratuité des transports afin de développer le TER et diminuer la place de la voiture. Il cite l'exemple des Pyrénées Orientales où la gratuité des transports a permis d'augmenter considérablement l'usage des transports en commun. Il regrette ainsi le manque de politique claire et ferme sur le ferroviaire.

Réponses: La Région indique que de nouveaux TER ont été mis en place pour se rendre à Metz depuis Charleville, un arrêt est fait à Thionville afin de se greffer sur le sillon Lorrain et même rejoindre le Luxembourg (plutôt que de s'arrêter à Metz). Actuellement, grâce au cadencement, il faut compter deux heures pour aller de Charleville à Metz, ce qui est le même temps qu'auparavant. De plus, la fréquence des TER a été augmentée, 7 TER supplémentaires ont été mis en place sur la ligne Reims-Charleville. Le but est d'augmenter la fréquentation en s'adaptant aux besoins des usagers. La réouverture de la gare du Châtelet-sur-Retourne est à l'étude. Concernant la ligne Calais-Bâle, il est vrai qu'il est aujourd'hui impossible d'aller à Lille en train mais l'objectif de la Région est de se mutualiser avec Hauts-de-France pour mettre en place des trains directs entre Charleville et Lille. De plus, la ligne Givet-Dinant est arrêtée mais le Préfet de région a indiqué que ce sujet était relancé pour pouvoir faire circuler de nouveaux trains.

- Un participant s'interroge sur la possibilité de financer un renforcement des lignes ferroviaire, notamment pour le fret, et d'améliorer, également, le réseau autoroutier vers l'est.

Réponses: Jean-Luc Warsmann affirme que l'objectif est de faire un tour de table des différents financeurs pour une remise à l'état des lignes. Une contribution financière de la part des entreprises pour les lignes de fret qu'elles utilisent est aussi demandée. Par exemple, 2€ par tonne peut être demandée aux coopératives agricoles pour financer les frais de fonctionnement Il faut que ceux qui utilisent s'engagent financièrement dans le fonctionnement. Par ailleurs, la liaison route avec la Wallonie est réalisée jusqu'à la frontière. Le Préfet doit maintenant demander au Luxembourg Belge de poursuivre. Concernant les TER, la SNCF a précisé à la Région que si elle ne finançait plus le fret, la SNCF fermerait les lignes dédiées. Cette même problématique se pose aussi sur les lignes de voyageurs. C'est pourquoi, la Région a investi beaucoup d'argent. De plus, le manque de cheminots entraine une dégradation de la qualité de ce service public, par exemple par l'annulation régulière de trains. La Région a pour volonté de réadapter l'offre pour accroître les fréquentations. Des initiatives sont donc étudiées et mises en place, telles que la nouvelle tarification régionale pour les étudiants faisant d'importantes distances ou encore une réflexion sur le rabattage vers les gares pour augmenter leur fréquentation. Ce travail est très important pour le département des Ardennes où la question de la mobilité est centrale.

→ Questions/remarques sur la prise en compte des corridors écologiques et la Trame Verte et Bleue :

- Concernant l'objectif 4, un représentant se demande comment la Région peut améliorer et favoriser la Trame Verte et Bleue sur son territoire.

Réponses : Les Trames Vertes et Bleues sont des opportunités, elles ne doivent pas être considérées comme des contraintes dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement du foncier. Afin d'être appréhendés au mieux, les corridors écologiques doivent être intégrés dans une réflexion globale. Ainsi, chacun est concerné et peut s'emparer de cet objectif pour le réaliser. Des actions ont déjà été faites dans ce sens notamment par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt régional. Le SRADDET étant un schéma intégrateur, il reprend les Trames Vertes et Bleues déjà travaillées dans le cadre du SRCE mais aussi de ce qui a été fait dans les politiques sectorielles. Pour rappel, le SRADDET est un schéma

qui pose le cadre des corridors écologiques, ce n'est en aucun cas un dispositif avec des moyens financiers.

→ Questions/remarques sur l'adaptation des réseaux de transport d'énergie :

- L'objectif 5 sur la transformation du transport d'énergie touche particulièrement le territoire des Ardennes. En effet, il s'agit d'un secteur favorable à l'éolien et à la méthanisation. Mais le développement de ces énergies doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de transports d'énergie plus dense permettant de s'adaptant à la dispersion des lieux de production au plus proche des lieux de consommation.

→ Questions/remarques sur la gestion de l'eau et des risques hydrographiques :

- Concernant l'objectif 7, un participant déplore l'absence des agences de bassin, et demande si elles sont intégrées.

Réponses : La Région affirme, qu'effectivement, elles sont intégrées et sont partenaires privilégiés de la démarche.

- Sur la prévention des inondations, un participant souhaite que des actions de prévention soient faites en faveur du respect du cycle de l'eau.

Réponses: Chaque année les zones perméables sont augmentées mais il reste en effet encore du travail dans ce domaine.

Axe 2 Grand Est, terre de richesses et de savoir-faire

Riche de ses territoires variés, la région Grand Est développe son économie locale en conciliant compétitivité, efficacité énergétique et qualité environnementale. Elle se positionne sur les filières durables et l'excellence de ses produits. Elle attire par son patrimoine culturel et naturel qu'elle valorise et préserve. Elle offre à ses habitants bien-être et qualité de vie pérenne.

Nos ressources, moteurs de l'économie locale



Le Grand Est met à profit les ressources et les savoir-faire spécifiques de son territoire. Ces richesses sont valorisées et développées durablement dans le respect des enjeux écologiques.

- 13 Créer les conditions favorables au développement économique territorial
- 14 Conforter l'agriculture de demain productive et de proximité
- 15 Valoriser la ressource en bois avec une gestion multifonctionnelle des forêts
- 16 Développer le mix énergétique avec les énergies renouvelables
- 17 Généraliser les rénovations énergétiques du bâti
- 18 Valoriser les plateformes de transport multimodales (notamment le fluvial)

Une belle région où il fait bon vivre

Les richesses de notre territoire, paysagères, culturelles, patrimoniales ainsi que la qualité de vie qu'il offre, constituent des atouts à promouvoir pour faire rayonner le Grand Est.

- 19 Véhiculer une image positive du Grand Est, un récit commun
- 20 Développer le tourisme en valorisant nos spécificités territoriales
- 21 Miser sur la culture comme un des facteurs d'attractivité des territoires
- 22 Renforcer l'offre de santé et valoriser l'offre sportive et de nature
- 23 Optimiser les services de proximité et leur accès (mobilité, numérique)

Une nature préservée et valorisée pour les générations futures

C'est une responsabilité majeure du Grand Est, à l'égard de ses habitants et des générations futures, de préserver le patrimoine naturel spécifique de notre région, sa ressource en eau, sa biodiversité, ses espaces.



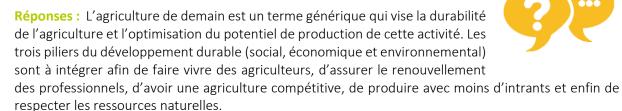
- 24 = Améliorer la qualité de l'air et de l'eau en lien avec la santé
- 25 Gérer la quantité de la ressource en eau
- 26 Préserver le patrimoine naturel, les paysages et les fonctionnalités des milieux
- 27 = Économiser le foncier
- 28 « Adapter les capacités et la localisation des installations de traitement des déchets



PROJET

→ Questions/remarques sur la transformation du système agricole :

- Un participant demande des précisions sur le terme « agriculture de demain ».



- Un participant constate que beaucoup d'agriculteurs font régulièrement appel à des aides sociales car ils se trouvent en grande difficulté voire en situation de précarité. Ainsi, la réalité économique pousse vers l'agrandissement des exploitations et les petits agriculteurs locaux n'arrivent pas à être compétitifs face à des fermes de 500 hectares, entrainant ainsi une pression foncière et de fortes inégalités dans le monde agricole. Il y a donc de forts enjeux agricoles sur le territoire.

Réponses : Pour la Région, il s'agit d'une réelle problématique qui demande de mettre en œuvre des moyens importants. La question est d'arriver à un consensus sur le fait de changer l'agriculture pour conserver l'activité locale, préserver l'environnement et diversifier par la production énergétique.

- Un participant demande à la Région si elle souhaite soutenir le développement de l'agriculture biologique.

Réponses: La Région précise qu'il s'agit, effectivement, d'un des objectifs du SRADDET.

→ Questions/remarques relatives à la valorisation de la ressource en bois :

- Un participant s'interroge sur l'approche régionale autour du développement de la ressource en bois.

Réponses : Concernant l'objectif 15, la Région considère que toute la filière bois est à développer que ce soit pour la construction ou pour l'énergie et plus généralement toutes les formes de transformation et valorisation du bois.

→ Questions/remarques sur le développement des énergies renouvelables.

- Le SRADDET affiche des objectifs ambitieux en termes d'énergies renouvelables, (100% d'ENR à 2050) mais l'enjeu est de parvenir à territorialiser ces objectifs pour connaître les zones à enjeux de développement.

Réponses: L'objectif du SRADDET est avant tout d'impulser une dynamique et non pas de territorialiser : chaque territoire possède ses ressources et doit contribuer à sa hauteur. C'est donc aux territoires d'identifier leurs potentiels et de les mettre en valeur. Le SRADDET ne cherche pas à donner des injonctions mais plutôt des orientations fortes.

- Un participant souligne les précautions à prendre face à l'éolien, les entreprises semblant s'être éloignées de l'objectif d'intérêt général promut par le Schéma Régional Eolien pour privilégier la recherche du profit.

Réponses : Le Schéma Régional Eolien n'est pas retravaillé dans le cadre du SRADDET.

- Un participant souhaite savoir s'il est possible de mettre des objectifs chiffrés et des limites maximales pour l'éolien notamment.

Réponses: La Région indique que ceci est impossible puisque les zones de développement éolien (ZDE) ne sont pas à intégrées juridiquement dans le SRADDET. Par ailleurs, le principe de subsidiarité doit aussi être respecté, dans ce cas particulièrement le rôle des SCOT.

- Le territoire des Ardennes comporte certes des faiblesses mais aussi des avancées qui peuvent servir d'exemple pour d'autres territoires. Il y a par exemple de réelles opportunités en termes de développement de voies vertes, bénéfiques tant pour la qualité de vie que l'attractivité touristique.

Réponses: En matière de voie verte, des objectifs sont indiqués dans le schéma régional du tourisme, avec lequel le SRADDET s'articule. En effet, le 29 mars, le Schéma Régional du Tourisme a été voté et il définit 5 destinations touristiques pour lesquelles des outils différents sont conçus permettant de s'adapter à chaque destination. Ces outils sont conçus avec les Départements et les acteurs économiques. De plus, la marque « Ardennes » est travaillée en lien avec la Belgique et le Luxembourg. Par la suite, Ardenne Métropole va décliner la stratégie régionale touristique mais malheureusement sans l'appui du Département qui a décidé de se désengager.

→ Questions/remarques concernant l'économie du foncier :

 Le maire de Charleville-Mézières s'interroge sur les enjeux d'économie du foncier et notamment si les objectifs seront chiffrés. Si la volonté du SRADDET est de tendre vers un document complet et compréhensif, des objectifs précis sont attendus sur ce sujet et notamment pour les territoires du SCOT.

Réponses: Concernant l'objectif 27, la Région va définir des objectifs chiffrés tels que c'est le cas dans le SCOT mais ils ne sont pas encore déterminés. Il s'agit d'un volet important pour le SRADDET, c'est pourquoi l'Etat et la Région ont choisi de mettre en place une plateforme du foncier pour accompagner les territoires dans la mise en œuvre de cet objectif complexe. Le lancement de cette plateforme est prévu en avril.

- Axe 3 Grand Est, terre d'innovations et de solutions durables

Tournée vers l'avenir, créative et audacieuse, la région Grand Est organise les mobilités de demain et œuvre pour un urbanisme renouvelé où vivre ensemble porte ses fruits. Ses citoyens sont acteurs des changements et contribuent à un développement durable et exemplaire.

De nouveaux comportements pour respecter la planète

En matière d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat, le territoire évolue et fait appel à la responsabilité de tous. Dans cette dynamique de transition, de nouvelles pratiques et des modes de vie qui tiennent compte des grands enjeux environnementaux sont à adopter.

- 29 Optimiser le foncier et respecter les corridors écologiques
- 30 = Faire du renouvellement urbain de qualité et résilient aux risques et au changement climatique
- 31 = Mettre les mobilités au cœur de l'urbanisme
- 32 Adapter l'habitat aux dynamiques, aux modes de vie et généraliser les rénovations énergétiques
- Responsabiliser le citoyen, encourager les démarches participatives et les dialogues interculturels, interreligieux, intergénérationnels



Pour faire face aux mutations profondes, telles que le changement climatique et la révolution numérique, des solutions innovantes et durables sont mises en œuvre. Elles renouvellent nos modèles de production, de consommation et de gestion des déchets.

- 34 Promouvoir l'économie circulaire pour limiter le gaspillage des ressources, des matières premières et des énergies
- 35 = Réduire, recycler et valoriser les déchets et diminuer l'exploitation des ressources
- Rechercher l'efficacité énergétique industrielle et accompagner l'économie verte
- 37 Anticiper les impacts du changement climatique et accompagner les mutations des bassins industriels et l'agriculture de demain
- 38 = Réinventer le modèle économique des transports et préparer ses évolutions

Des mobilités réinventées et responsables

Pour que tous les habitants bénéficient de facilités de déplacement sur l'ensemble du territoire régional, l'offre de mobilité s'appuie sur des choix diversifiés et complémentaires. La mobilité répondra aussi

aux enjeux des flux de marchandises avec des transports plus propres et durables.

- 39 Promouvoir les mobilités nouvelles, durables et solidaires
- 40 Devenir une référence en matière de logistique de demain









Remarque globale sur l'axe 3:

- Un participant rappelle que la prévention et l'information sont nécessaires pour sensibiliser le public aux enjeux de cet axe (changement de comportements). Il pourrait être intéressant d'utiliser la télévision comme canal de diffusion sur les questions des déchets (tri sélectif), l'économie d'énergie, les mobilités, la qualité de l'air et de l'eau...



- Sur la méthodologie, un participant demande si le CESER est intégré à la démarche car celui-ci mène des réflexions qui se recoupent largement avec celles du SRADDET.

Réponses : Le CESER est un partenaire privilégié et travaille régulièrement avec l'équipe d'élaboration du SRADDET. Il a également soumis deux contributions dans la précédente phase.

→ Questions/remarques sur l'anticipation des mutations des bassins industriels :

Concernant l'objectif 37, de nombreuses friches existent sur cette ancienne région industrielle.
 Il est donc nécessaire de définir une stratégie afin de réduire la part des friches et de valoriser le territoire.

Réponses : Les friches sont une priorité pour le Grand Est et la Région met en place des politiques sectorielles avec des dispositifs pour les friches militaires, industrielles et hospitalières. Le SRADDET intègre notamment le retour à la nature des friches.

→ Questions/remarques sur réinventer le modèle économique du transport :

- Concernant l'objectif 38, IDELUX souhaite se rapprocher de la Région Grand Est pour collaborer et s'interroge de la position de cette dernière sur le développement de stations GNV alternatives au diesel. Est-ce une solution souhaitée, voire imaginée à ce stade ?

Réponses: La Région indique que ce système fait partie des modes alternatifs envisagés. Les mobilités électrique et gaz sont pleinement intégrées au SRADDET et un projet pilote sur la voiture électrique est porté par Ardenne Métropole.

- Un participant relève que de nombreux points relèvent également des politiques transfrontalières et souligne donc que le SRADDET doit être conçu dans une approche transfrontalière pour effacer la notion de frontière.

Réponses : Effectivement, le SRADDET met en avant cette question et un séminaire y a d'ailleurs été consacré. La présence, lors de cette réunion, des représentants de tous les pays voisins, belges notamment, témoigne de cette prise en compte et de ce travail.

Résultats des questionnaires individuels

Des questionnaires individuels permettant à chaque participant d'exprimer son accord avec les objectifs proposés et de les commenter ont été distribué. Parmi les questionnaires remis sur cette réunion (39 questionnaires), les objectifs ont été partagés à 78,8% (contre 76% à l'échelle de toutes les réunions territoriales), 6,3% (3,3%) des réponses concernaient un objectif non partagé et 14,9% (20,7%) ne se prononçaient pas.